

CHECKLIST DES DÉMARCHES À L'ARRIVÉE

Vous arrivez en France en tant que nouvel étudiant de l'Université Grenoble Alpes ?
Retrouvez ici les étapes à effectuer pour bien vous installer, et ainsi profiter de votre séjour !

ENTRER DANS MON LOGEMENT

- Souscrire un contrat d'assurance habitation auprès d'une mutuelle étudiante, d'une banque, ou d'une compagnie d'assurance.
- Signer mon contrat de location (bail) en 2 exemplaires.
- Effectuer l'état des lieux d'entrée et récupérer mes clés.
- Si les charges d'eau, d'électricité, de gaz ou d'internet ne sont pas comprises dans le loyer : choisir les fournisseurs et souscrire des contrats.

OUVRIR MON COMPTE EN BANQUE

- Constituer mon dossier d'ouverture de compte : pièce d'identité, justificatif de domicile en France, et justificatif de mon statut d'étudiant si je suis déjà inscrit.
- Choisir ma banque et prendre rendez-vous en agence pour l'ouverture de compte.

SOUSCRIRE UNE ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE

- Vérifier que mon assurance habitation n'inclut pas déjà une assurance responsabilité civile vie privée.
Sinon, souscrire mon assurance auprès d'une mutuelle étudiante, d'une banque, ou d'une compagnie d'assurance.
- Conserver mon attestation : elle peut être demandée pour mon inscription administrative à l'université.

M'INSCRIRE À L'UNIVERSITÉ

- Si je suis concerné, m'acquitter de la CVEC, et télécharger mon attestation : www.campusfrance.org > S'organiser > CVEC
- Finaliser mon **inscription administrative** dans le service de scolarité de ma composante, faculté ou école.
- Régler les frais d'inscription si je suis concerné, et recevoir ma carte d'étudiant.
- Effectuer mon **inscription pédagogique** (choix des cours, des options...).

M'AFFILIER À L'ASSURANCE MALADIE (SÉCURITÉ SOCIALE)

- Vérifier si je dois m'inscrire à l'assurance maladie française sur <https://etudiant-etranger.ameli.fr/#/>.

Si je dois m'inscrire :

- Transmettre les documents demandés pour obtenir mon attestation de droits provisoire à l'assurance maladie, et plus tard ma carte Vitale.
- Penser à choisir et déclarer un médecin traitant.

SOUSCRIRE UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ (MUTUELLE)

- L'assurance maladie ne couvre pas la totalité des frais médicaux.
- Pour être mieux remboursé, souscrire une complémentaire santé auprès d'une compagnie d'assurance, telle que les mutuelles étudiantes.

À savoir : Si je suis inscrit à l'assurance maladie française et que mes ressources sont limitées, je peux faire une demande de « Complémentaire Santé Solidaire » auprès de la CPAM.

FAIRE MA DEMANDE D'AIDE AU LOGEMENT CAF

- Si j'en ai besoin, demander une aide financière pour le paiement de mon loyer auprès de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales). La demande se fait en ligne, sur le site de la CAF, dès mon installation dans le logement.

VALIDER MON VISA OU DEMANDER UN TITRE DE SÉJOUR

- Si je suis arrivé en France avec un visa :
- Dans les 3 mois suivant mon arrivée en France, en fonction de mon type de visa, suivre la procédure indiquée sur le portail UGA International, rubrique Visas et titres de séjour > Conditions d'entrée et visas > Les démarches à l'arrivée.



POUR EN SAVOIR +

Consultez le portail international de l'UGA
> international.univ-grenoble-alpes.fr/votre-sejour-a-l-uga/
Rubrique Les étapes de votre séjour

BESOIN D'AIDE ?

Contactez l'International Students & Scholars Office (ISSO)
À Grenoble : isso@univ-grenoble-alpes.fr
À Valence : isso-valence@univ-grenoble-alpes.fr